

Changement de caractéristiques techniques

À fournir pour un changement de caractéristiques :

Certificat d'immatriculation	Carte grise original.
Certificat de conformité	Conformité original attestant des changements de caractéristiques du véhicule.
Contrôle technique	En cours de validité
L'assurance	Attestation d'assurance provisoire ou carte verte du véhicule
Permis de conduire du titulaire	Correspondant à la catégorie du véhicule immatriculé
Si co-titulaire	La pièce d'identité en cours de validité
Un justificatif de domicile	Datant de - de 6 mois, à l'adresse du titulaire qui va figurer sur la carte grise. (facture électricité, gaz, téléphone, eau - avis d'imposition - attestation assurance habitation - quittance de loyer d'un professionnel immobilier). <u>Si personne hébergée</u> : copie de la pièce d'identité de l'hébergeant ; copie justificatif de domicile de l'hébergeant ; une attestation d'hébergement
Pour les personnes morales	le K-bis de moins de 2 ans et une pièce d'identité valide
Procuration originale	Présentée avec les pièces d'identité du titulaire de la carte grise et de celui qui réalise la démarche.
Demande de certificat d'immatriculation	Complétée et signé au nom du titulaire.
Mandat d'immatriculation	Complété et signé au nom du titulaire.